

ASSEMBLÉE DU 7 JUIN 2016

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal de Saint-Damase tenue le 7 juin 2016, à 19h30 à la mairie, située au 115 rue Saint-Étienne, à Saint-Damase.

Étaient présents madame la conseillère, Ghislaine Lussier, et messieurs les conseillers, Alain Robert, Yves Monast, Gaétan Jodoin, Yvon Laflamme et Claude Gaucher, tous formant quorum sous la présidence de son honneur le maire, monsieur Christian Martin.

Rés. 2016-068

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE

2016-06-07

Il est proposé par monsieur le conseiller, Yvon Laflamme, appuyé par monsieur le conseiller, Alain Robert, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la session tenue le 3 mai 2016 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

2016-06-07

Les personnes présentes dans la salle profitent de cette période, s'il y a lieu, mise à leur disposition pour poser des questions aux membres du Conseil ou s'enquérir de certains dossiers.

Rés. 2016-069

ADOPTION DES COMPTES DU MOIS DE MAI 2016

2016-06-07

Il est proposé par monsieur le conseiller, Gaétan Jodoin, appuyé par madame la conseillère, Ghislaine Lussier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le bordereau des comptes à payer du mois, formant un montant global de **274 313,40 \$** soit approuvé. Ce bordereau portant le numéro 2016-069 est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

Rés. 2016-070

ENGAGEMENT DE PERSONNEL POUR LE CAMP DE JOUR, LES ARBITRES AU SOCCER, UNE PRÉPOSÉE À LA BIBLIOTHÈQUE ET MODIFICATION DE L'ANNEXE 1.2 «2016»

2016-06-07

CONSIDÉRANT l'appel de candidatures pour l'engagement du personnel pour le camp de jour, été 2016;

CONSIDÉRANT que le nombre d'inscriptions reçu les 10 et 11 mai 2016;

CONSIDÉRANT les arbitres à planifier pour la saison de soccer 2016;

CONSIDÉRANT que l'étudiante à la bibliothèque, en poste en 2015, est disponible pour l'été 2016;

CONSIDÉRANT que l'annexe 1.2 «2016» adoptée en décembre 2015 pour les conditions de la secrétaire-trésorière adjointe doit être modifiée afin de prévoir les conditions lors de toute absence de la directrice générale et secrétaire-trésorière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Alain Robert, appuyé par monsieur le conseiller, Yvon Laflamme, et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'engagement du personnel requis pour le camp de jour et les arbitres au soccer, soit :

Camille Laflamme Cayer, monitrice en chef;
Audrey-Anne Bazinet, aide-monitrice
Myriam Choquette, monitrice
Amélie Jodoin, monitrice
Laurie Simoneau, aide-monitrice

Océane Beaudoin, aide-monitrice
Karine Frenière Guillet, monitrice
Myriam Landry, monitrice
Meggie Simoneau, monitrice

QUE les arbitres au soccer pour la saison 2016 sont les suivants :

Audrey-Anne Bazinet
Romain Bérard
Michaël Brouillard
Raphaël Choquette
Angéline K. Fernandez
Andréanne Grenier
Noémie Landry
Steve Robidoux

Ludovic Beauchemin
Zachary Bérard
Myriam Choquette
Alex Desrochers
Charles-Edouard Fréchette
Nathan Laliberté
Nathan Robidoux

QUE ce personnel sera sous la supervision du coordonnateur en loisir qui s'assurera du respect des modalités d'engagement en annexe et de la présentation du code d'éthique des employés municipaux; Les conditions salariales sont celles présentées sous l'annexe 1.18 «2016»;

QUE la préposée à la bibliothèque, madame Alexandrine Beaugard soit engagée durant l'été 2016 selon les conditions d'embauche adoptées en décembre 2015;

QUE l'annexe 1.2 «2016» soit adoptée avec les modifications proposées.

ADOPTÉE

Rés. 2016-071 **NOMINATION D'UNE NOUVELLE RUE SUR LES LOTS NUMÉROS P 2 369 047, 4 916 381 ET 5 703 981**

2016-06-07 CONSIDÉRANT qu'un nouveau projet résidentiel est en cours de réalisation sur les lots numéros P 2 369 047, 4 916 381 et 5 703 981;

CONSIDÉRANT que les promoteurs ont proposé un nom de rue pour ce projet rejoignant la rue Saint-Joseph;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Yves Monast, appuyé par monsieur le conseiller, Gaétan Jodoin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à la nomination de cette nouvelle rue au nom de «Place Morier-Traversy», tel que proposé par les promoteurs.

ADOPTÉE

Rés. 2016-072 **ADOPTION DU RAPPORT SUR LA STRATÉGIE DE L'EAU POTABLE**

2016-06-07 CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Damase a déposé son rapport sur la stratégie de l'eau potable pour l'année 2015;

CONSIDÉRANT que le Ministère a procédé à son examen et approuvé son contenu;

CONSIDÉRANT qu'une résolution d'approbation du rapport doit être adoptée par le conseil municipal afin de pouvoir présenter toute demande d'aide financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Alain Robert, approuvé par monsieur le conseiller, Claude Gaucher, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le rapport adopté par le Ministère sur la stratégie de l'eau potable.

ADOPTÉE

Rés. 2016-073

PROCLAMATION DE LA JOURNÉE MONDIALE DE LUTTE CONTRE LA MALTRAITANCE DES PERSONNES ÂGÉES, LE 15 JUIN 2016

2016-06-07

CONSIDÉRANT que la Journée mondiale de lutte contre la maltraitance des personnes âgées a pour but de sensibiliser l'opinion publique sur un phénomène inacceptable et tabou dans notre société, soit la maltraitance des personnes âgées;

CONSIDÉRANT que les victimes âgées, en majorité des femmes sont plus vulnérables et incapables de se défendre ou de réagir;

CONSIDÉRANT l'action 1.2 du Plan d'action de la Politique des Aînés de la municipalité de Saint-Damase, à l'orientation «Communication et administration municipale» qui traite des différentes formes de maltraitance faites envers les personnes âgées;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de sensibiliser la population municipale à cette réalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère, Ghislaine Lussier, appuyé par monsieur le conseiller, Yvon Laflamme, et résolu à l'unanimité des conseillers présents de proclamer la journée du 15 juin 2016 comme étant la Journée mondiale de lutte contre la maltraitance des personnes âgées afin de sensibiliser la population de Saint-Damase.

ADOPTÉE

Rés. 2016-074

DEMANDE D'ENTRETIEN DE LA BRANCHE 5 DU COURS D'EAU LE RUISSEAU À LA MRC DES MASKOUTAINS

2016-06-07

CONSIDÉRANT la demande présentée pour l'entretien d'une section du cours d'eau Le Ruisseau, branche 5, à compter du lot numéro 2 367 770 vers Sainte-Marie-Madeleine;

CONSIDÉRANT le rapport déposé par l'inspectrice municipale montrant le parcours du cours d'eau et de la pertinence de vérifier le lot 2 367 770 lors de la planification des travaux par la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Gaétan Jodoin, appuyé par monsieur le conseiller, Alain Robert, et résolu à l'unanimité des conseillers présents de présenter à la MRC des Maskoutains cette demande d'intervention du cours d'eau Le Ruisseau, branche 5.

ADOPTÉE

Rés. 2016-075

DÉCOMPTE NUMÉRO 1 ET DIRECTIVE DE CHANGEMENT NUMÉRO 1 – TRAVAUX DE RÉFECTION D'UNE PARTIE DE LA RUE SAINT-FABIEN

2016-06-07

CONSIDÉRANT les travaux de réfection d'une partie de la rue Saint-Fabien, entre la rue Principale et Sainte-Anne, en cours de réalisation;

CONSIDÉRANT le rapport de l'ingénieur recommandant le paiement du décompte numéro 1, incluant la directive de changement pour le remplacement de boîtes de service d'aqueduc par hydro-pression;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Claude Gaucher, appuyé par madame la conseillère, Ghislaine Lussier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder au paiement du décompte numéro 1, à Pavages Maska, au montant de 88 657,81\$ taxes incluses et incluant la directive de changement numéro 1;

QUE ce mandat fait partie du programme de la taxe d'accise et payé par le fonds d'administration général.

ADOPTÉE

2016-06-07

CORRESPONDANCE

Le conseil prend acte de la correspondance reçue depuis la dernière assemblée.

SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS

2016-06-07

Les personnes présentes dans la salle profitent de cette seconde période mise à leur disposition pour poser des questions aux membres du Conseil ou s'enquérir de certains dossiers.

Rés. 2016-076

DEMANDE DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN DE REDÉFINIR LES LIMITES DE LA ZONE 508 À MÊME LA ZONE 506

2016-06-07

CONSIDÉRANT que le propriétaire du 321 rang du Haut-Corbin, monsieur Mathieu Fréchette, s'adresse à la Municipalité pour modifier les limites de la zone 508 à même la zone 506, afin d'y inclure le lot 5 381 229 en entier;

CONSIDÉRANT que le demandeur n'est pas de bonne foi, car il s'adresse à la Municipalité une fois le bâtiment construit;

CONSIDÉRANT que le demandeur est en infraction car il ne respecte pas le permis de construction COL140080 pour la construction d'une cabane à sucre;

CONSIDÉRANT que le demandeur a été averti par écrit, le 15 octobre 2014, de la teneur de son permis de construction et de la définition d'une cabane à sucre reliée à l'exploitation d'une érablière;

CONSIDÉRANT que le demandeur a bénéficié d'un délai de presque 2 ans pour réaliser l'installation des équipements reliés à la production de sirop d'érable;

CONSIDÉRANT que la demande telle que formulée ne régularise pas en entier les usages dérogatoires;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire préserver et conserver le territoire de la zone 506 en y limitant les usages autorisés à : cabane à sucre reliée à l'exploitation d'une érablière;

CONSIDÉRANT que les usages non agricoles sont également régis par la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec;

CONSIDÉRANT QU'il y a, ailleurs sur le territoire, de l'espace approprié pour la réalisation des usages non agricoles ayant lieu sur l'immeuble;

EN CONSÉQUENCE, il est unanimement résolu que la Municipalité de Saint-Damase refuse la demande de modification du règlement de zonage.

ADOPTÉE

Rés. 2016-077

DEMANDE DE RECONNAISSANCE DE L'ASSOCIATION DU MONT ROUEMONT

2016-06-07

CONSIDÉRANT que l'Association du Mont Rougemont (AMR) présente à la municipalité de Saint-Damase une demande de reconnaissance en tant qu'organisme oeuvrant positivement par la promotion de la biodiversité et du développement durable du Mont Rougemont;

CONSIDÉRANT que le mont Rougemont est un îlot naturel qui apporte des services écosystémiques importants pour la population de la municipalité de Saint-Damase et de toute la Montérégie;

CONSIDÉRANT que l'Association du Mont Rougemont joue un rôle important dans la protection, la restauration, le maintien en santé de la forêt et la préservation de la biodiversité du mont Rougemont en partenariat avec un grand nombre de propriétaires;

CONSIDÉRANT que les actions de l'Association du mont Rougemont aident la municipalité à maintenir et accroître la biodiversité sur son territoire;

CONSIDÉRANT que l'Association du Mont Rougemont travaille en partenariat avec des organisations reconnues agissant dans le domaine du développement durable et en conservation des milieux naturels;

CONSIDÉRANT que l'Association du Mont Rougemont organise des activités en milieu scolaire qui favorisent l'implication des jeunes et la sensibilisation de leurs parents à l'importance de la biodiversité;

CONSIDÉRANT que l'Association du Mont Rougemont organise des activités publiques ouvertes à toute la population favorisant les échanges de connaissances sur la biodiversité et le développement durable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Alain Robert, appuyé par monsieur le conseiller, Yvon Laflamme, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Damase reconnaisse que l'Association du Mont Rougemont est un facteur important du milieu facilitant l'atteinte des objectifs de conservation et de mise en valeur des espaces naturels;

QUE la municipalité de Saint-Damase désire participer aux activités scolaires organisées par l'Association du Mont Rougemont à raison de deux activités par année, au montant de 250 \$ par évènement, payable sur présentation du rapport et photos.

ADOPTÉE

Rés. 2016-078

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2016-06-07

Il est proposé par monsieur le conseiller, Gaétan Jodoin, appuyé par monsieur le conseiller, Alain Robert, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée à 20 h 20.

ADOPTÉE

Christian Martin, maire

Sylvie V. Fréchette, dir. gén. et sec.-trés.